

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

Le Comité des droits de l'homme (Fiche d'information n° 15) a été établi pour surveiller l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et celle de ses deux Protocoles facultatifs. Il est formé de 18 experts indépendants et se réunit trois fois par an, en mars à New York et en juillet et novembre à Genève. Il compte deux groupes de travail préparatoire qui se réunissent avant chaque session. Un groupe est chargé de formuler des recommandations au sujet des communications reçues en vertu des protocoles facultatifs, tandis que l'autre a pour tâche de dresser une liste succincte des questions se rapportant aux rapports des États parties que le Comité doit examiner à la session suivante.

Les États parties sont tenus de remettre tous les cinq ans au Comité un rapport exposant les mesures adoptées pour rendre réels les droits garantis par le Pacte et les progrès accomplis au chapitre de la jouissance de ces droits. Le Comité examine les rapports en séance publique. Le dernier jour, il présente des observations et des commentaires résumant ses grandes interrogations et fait les suggestions et les recommandations qui s'imposent au gouvernement concerné. Le Comité engage les organisations non gouvernementales à lui soumettre par écrit des éléments d'information et des rapports qu'il prendra en considération au moment de l'étude des rapports des États.

La liste provisoire des rapports que le Comité examinera aux sessions de mars et juillet 1999 se présente ainsi :

Mars 1999

Cambodge	Rapport initial	CCPR/C/81/Add.12
Cameroun	3 ^e rapport périodique	CCPR/C/102/Add.2
Canada	4 ^e rapport périodique	CCPR/C/103/Add.5
Chili	4 ^e rapport périodique	CCPR/C/95/Add.11
Costa Rica	4 ^e rapport périodique	CCPR/C/103/Add.6
Lesotho	Rapport initial	CCPR/C/81/Add.14

Juillet 1999

Corée du Sud	2 ^e rapport périodique	CCPR/C/114/Add.1
Koweït	Rapport initial	CCPR/C/120/Add.1
Mexique	4 ^e rapport périodique	CCPR/C/123/Add.1
Pologne	4 ^e rapport périodique	CCPR/C/95/Add.8
Roumanie	4 ^e rapport périodique	***